

Communiqué de presse

2 décembre 2016

## inactualité du projet de second tunnel sous le mont blanc confirmée par la ministre Royal à la vallée de Chamonix

*Suite aux déclarations du président du conseil de la Région autonome du Val d'Aoste, qui avait évoqué de manière concrète en juin dernier la perspective d'un doublement du tunnel du Mont Blanc, la vallée de Chamonix-Mont-Blanc s'était mobilisée pour dénoncer une « provocation » et demander au ministère français concerné de confirmer l'inactualité dudit projet.*

*Mobilisation matérialisée par une motion de rejet pur et simple de toute perspective de doublement du tunnel du Mont-Blanc adoptée en juillet 2016 (cf annexe 1).*

*Ainsi qu'une interpellation de la ministre de tutelle, Ségolène ROYAL, par courrier en date du 1er septembre 2016 (annexe 2).*

**La ministre a transmis la réponse officielle du gouvernement par courrier du 28 novembre (cf annexe 3) qui confirme l'opposition de la partie française à tout projet de ce type.**

*Cette réponse suscite le commentaire suivant d'Eric FOURNIER, président de la communauté de communes de la vallée de Chamonix et vice-président du conseil régional délégué à l'environnement, à l'énergie et au développement durable :*

« En confirmant le caractère d'inactualité et « incompatible » du projet de doublement du tunnel du mont blanc, la ministre apporte **une réponse fortement attendue par les populations du territoire** : nous espérons que cette mise au point de la partie française mettra fin aux vellétés et provocations de certains.

Car ce n'est pas d'infrastructures routières supplémentaires que le massif alpin a besoin mais d'un **développement cohérent des infrastructures alternatives au routier**. L'Autoroute Ferroviaire Alpine doit notamment être redynamisée pour permettre un accroissement significatif du volume de P.L l'empruntant.

Concernant la vallée de Chamonix, nous sommes pleinement mobilisés pour préparer la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère qui la concerne et les acteurs du territoire **présenteront d'ici la fin de l'année leurs propositions ambitieuses de nature à réduire significativement** l'impact de la circulation du fret routier de transit sur la santé et l'environnement local ».